

Date de dépôt : 1^{er} novembre 2017

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Christo Ivanov : Dépenser moins avec le concours des collaborateurs : quelles pistes d'économies ont été concrétisées ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 13 octobre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Lors de son point presse du 10 février 2016, le Conseil d'Etat informait des résultats d'une consultation transversale des collaboratrices et collaborateurs des sept départements de l'administration cantonale. Au cours de cette consultation, plus de 3000 suggestions, sous la forme de remarques ou de propositions, ont été enregistrées.

Ensuite, un travail de classification des propositions a été entamé. Lors du point presse du 6 avril 2016, les premiers résultats ont été dévoilés dans un document de synthèse dans lequel figurent d'intéressantes pistes d'économies et d'efficience.

Aujourd'hui, alors que le projet de budget 2018 présente un sévère déficit de 261,4 millions de francs, se pose la question de savoir quelles propositions parmi celles retenues ont été concrétisées et quelles propositions restent à concrétiser.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Quelles suggestions parmi les « pistes d'économies et d'efficience » figurant dans la synthèse des premiers résultats de la consultation transversale des collaboratrices et collaborateurs restent à concrétiser ?**
- 2) Quelles suggestions, difficilement réalisables, ont été mises de côté ?**

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Un groupe de travail interdépartemental, sous la présidence du président du Conseil d'Etat, a analysé les différentes propositions (cf. https://www.ge.ch/conseil_etat/2013-2018/ppresse/20160406.asp) et les a attribuées aux départements, aux collèges spécialisés et au collège des secrétaires généraux.

A ce jour, le travail est en cours et vous trouverez, dans le tableau ci-après, les principales mesures mises en œuvre par chaque département.

Département	Service	Mesure
<u>DSE</u>		<p>Afin d'améliorer l'efficacité de l'office cantonal de la population et des migrations, un réingéniering complet des processus du service étranger a été mené.</p> <p>La nouvelle plateforme internet a permis non seulement une meilleure efficacité dans les requêtes des usagers mais également des économies majeures en mutualisant la plateforme technologique et en regroupant l'ensemble des contenus sur un seul site (vs 600 sites et 4 technologies différentes au préalable).</p> <p>Suivi des recommandations de la Cour des comptes, notamment avec une surveillance accrue des heures supplémentaires de la police.</p>
<u>DIP</u>		<p><u>Structure et organisation des départements</u> : les services cantonaux de la culture et du sport ont été regroupés en janvier 2017 pour créer l'office cantonal de la culture et du sport qui rassemble au sein d'une seule structure les programmes de la politique publique N : culture, sport et loisirs.</p> <p><u>Formation des collaborateurs</u> : depuis la rentrée 2016, la formation continue des enseignants a lieu en dehors du temps d'enseignement.</p> <p><u>Gestion des dépenses</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • depuis la rentrée 2016, les effectifs de classe au cycle d'orientation ont été optimisés. • depuis la rentrée 2016, le nombre d'évaluations des élèves au cycle d'orientation a été réduit. • des mesures d'optimisation ont été mises en place pour le transport des élèves de l'office médico-pédagogique.

<p><u>DF</u> OPE</p>	<p>Le Collège Spécialisé Ressources Humaines a traité 325 suggestions qui lui ont été attribuées. Deux tiers de celles-ci ont été jugées pertinentes même si certaines d'entre elles étaient déjà mises en œuvre. Ces suggestions ont été catégorisées dans 7 domaines : optimisation des performances et qualité de vie au travail, formation, rémunération, développement professionnel, organisation et procédures, temps de travail et statut. Pour chacun de ces domaines, un travail d'analyse a été effectué afin de les intégrer soit dans des actions de communications soit dans le développement des politiques existantes comme notamment la rémunération (dépôt du projet de loi SCORE), le développement professionnel (facilitation de la mobilité interne) ou la qualité de vie au travail (optimisation des performances, gestion des absences, intensification du télétravail, etc.).</p>
<p>OBA</p>	<p>Suppression des bureaux en location utilisés par l'Etat + acquisition des bâtiments occupés par l'administration</p> <p>La politique de l'OBA en matière de gestion des bâtiments est d'acquérir les bâtiments occupés par l'administration afin de supprimer les bureaux en location. Cette stratégie est mise en œuvre pour autant que les conditions financières soient adéquates.</p> <p>Économie d'énergie au sein des bâtiments de l'Etat</p> <p>L'office des bâtiments a adopté une politique large en matière de gestion énergétique qui inclut la gestion des chauffages, l'optimisation des surfaces pour la production d'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. L'arrêt et le démarrage du chauffage des bâtiments de l'Etat se fait en septembre/octobre et en se basant sur des analyses quotidiennes des températures. La gestion est optimisée en fonction de la météo. Concernant la consommation énergétique, la plupart des installations sont équipées d'une régulation qui permet de couper le chauffage si les températures sont trop élevées.</p> <p>L'adoption du deuxième projet de loi par le Grand Conseil (PL 11975) ouvrant un crédit d'investissement de 35 millions pour financer la 2^e étape du programme d'efficacité énergétique des bâtiments de l'Etat de Genève va permettre à l'OBA de continuer ses actions de performance énergétique afin d'atteindre ses objectifs de mise en conformité, de sobriété et de substitution énergétiques décrits dans le document Stratégie énergétique de l'office des bâtiments 2017-2035. La loi 11975 est rentrée en force au début de cette année.</p>

<p>DGFE</p>	<p>Simplification des engagements</p> <p>La proposition relative à la « simplification des engagements » sera mise en œuvre en 2018. L'obligation d'engagement dès 1 000 F de dépense a été abrogée et les discussions pour laisser la compétence à la direction générale des finances de l'Etat de définir, à travers une directive transversale financière, le seuil et le périmètre des engagements obligatoires sont en cours au sein du collège spécialisé finances. Une nouvelle version de la directive transversale d'engagement, qui allège les pratiques administratives, sera prochainement adoptée avec des seuils plus élevés.</p>
<p>CCA</p>	<p>Simplifier les processus administratifs, notamment ceux liés aux achats et réviser les procédures de la CCA</p> <p>Concernant les procédures de la centrale commune d'achats (CCA) et les achats, deux propositions visaient à limiter l'obligation de passer par la CCA pour les achats de l'Etat (« éviter de passer systématiquement par la centrale commune d'achats » et « supprimer la CCA pour le matériel technique »). Ces propositions ont été mises en œuvre. Le champ de compétence des départements a été élargi pour procéder à des achats directs, dans le cadre de l'article 4 du règlement de la centrale commune d'achats (RCCA) (B 4 20.03).</p> <p>En revanche, aucune suite n'a été préconisée pour les propositions relatives aux prix pratiqués par la CCA. La politique d'achat est principalement basée sur l'accord intercantonal sur les marchés publics et la réglementation sur la passation des marchés publics. L'ensemble du cadre légal prescrit que les fournisseurs doivent répondre à des prérequis sociaux, environnementaux et économiques minimum dans le cadre de procédures très formalistes. A ces exigences s'ajoutent celles de la qualité de la prestation de service. Quand bien même la CCA respecte toutes ces contraintes, il s'avère que les prix obtenus sont nettement inférieurs aux prix publics (-23% en 2016).</p> <p>La proposition visant à internaliser la prestation de livraison des fournitures de bureau, actuellement effectuée par DHL, n'a pas non plus été retenue. Même si le recours à un partenaire externe peut intuitivement sembler non économe, l'analyse a démontré le contraire. Cela demanderait des ressources financières importantes allant au-delà de la simple livraison : une surface de stockage, des outils de gestion des stocks, des moyens de transports, des ressources humaines. Il est à relever que toutes les grandes</p>

	<p>entreprises fonctionnent actuellement de la même manière que la CCA pour les achats indirects afin d'éviter des frais de gestion des stocks et de l'immobilisation de ceux-ci.</p>
<p>AFC</p>	<p>La proposition de regrouper dans un courrier la déclaration ainsi que les acomptes provisionnels a été analysée et ne pourra pas être mise en œuvre pour des raisons organisationnelles. En revanche, l'AFC a initié un projet visant à réunir la mensualisation de l'impôt cantonal-communal et fédéral. La date de mise en œuvre est prévue pour 2019.</p>
<p><u>DALE</u></p>	<p>Amélioration des processus transversaux</p> <p>En s'appuyant sur les travaux déjà effectués dans plusieurs domaines, évaluer et améliorer avec les personnes concernées les processus de travail les plus lourds, et notamment ceux qui impliquent plusieurs politiques publiques. Ce travail couvre aussi les questions de collaboration entre personnes et services responsables de leur mise en œuvre. Ce processus a été piloté par le comité de direction restreint (CDR) lors d'un atelier, puis élargi aux cadres, collaboratrices et collaborateurs concernés au sein de nos offices et services, ainsi qu'à nos partenaires externes au département.</p> <p>Les relations entre offices et services supports</p> <p>Le fonctionnement simplifié et fluide entre « métiers » et « services support transversaux » est un défi pour notre organisation et nécessite des mises au point régulières. Il convenait de faire un bilan sous forme de regards croisés, en vue de clarifier les rôles, compétences et responsabilités respectives. Ce processus a été piloté par un groupe restreint provenant des offices et de fonctions supports.</p> <p>Améliorer les échanges et la connaissance réciproque</p> <p>Les collaboratrices et collaborateurs du DALE ont été nombreux à souhaiter développer un sentiment d'appartenance plus fort au DALE et améliorer la connaissance et les échanges internes dans un esprit de meilleure collaboration et de convivialité. Afin d'élaborer quelques projets concrets à réaliser rapidement pour répondre à ces demandes, tous les collaborateurs et collaboratrices qui le souhaitaient ont été invités à participer à un atelier créatif et contribuer ainsi à la réalisation des meilleures idées.</p>

<u>DETA</u>	<p>Exploitation d'une gravière sur sol propriété de l'Etat par ce dernier : en cours d'instruction.</p> <p>Simplification des processus de contrôle / responsabilisation des directions générales en matière de suivi des engagements financiers : introduit au 1^{er} septembre 2017.</p> <p>Regroupement des services de l'environnement dans un seul et même bâtiment dans une optique de désappropriation de l'espace / Projet Equilibre SIG : on pose actuellement les bases avec l'OBA, pour une concrétisation à l'horizon 2024.</p>
<u>DEAS</u>	<p>Les mesures de réorganisation à l'office cantonal de l'emploi (OCE) ont permis notamment de mieux valoriser la compétence des demandeurs d'emploi (DE) en renforçant leur suivi au moyen d'un plan d'action personnalisé.</p> <p>Initiation d'un concept par le DEAS, dans un souci d'efficience et d'égalité de traitement, visant à renforcer l'entraide administrative entre les différents services de l'Etat dans le but de lutter contre les abus aux prestations sociales, la fraude fiscale et/ou la domiciliation fictive.</p> <p>Relocalisation en cours du service des ressources humaines (SRH) dans les locaux du secrétariat général (SG) afin de permettre une meilleure efficience.</p>

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP